

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 25 mars 2026 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Victoriaville, au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Chesterville / M. Vincent Desrochers  
Daveluyville / M. Mathieu Allard  
Daveluyville / Mme Carole-Anne Provencher  
Ham-Nord / M. Gaétan Fortier  
Kingsey Falls / M. Christian Tisluck  
Maddington Falls / M. Éric Girard  
Saint-Albert / M. Jean Boissonneault  
Saint-Christophe-d'Arthabaska / M. Marc-Olivier Racette  
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / M. Pierre-Paul Leblanc  
Sainte-Hélène-de-Chester / M. Lionel Fréchette  
Sainte-Séraphine / M. Sylvain Plante  
Saint-Rémi-de-Tingwick / M. Pierre Auger  
Saint-Samuel / M. Martin Tourigny  
Saint-Valère / M. Marcel Normand  
Tingwick / M. Réal Fortin  
Victoriaville / M. Vincent Bourassa  
Warwick / M. Étienne Bergeron  
Notre-Dame-de-Ham / Mme Sonia Roberge, dûment autorisée par résolution  
Saint-Louis-de-Blandford / Mme Sylvie Salois, dûment autorisée par résolution  
Saint-Norbert-d'Arthabaska / Mme Marie-Danielle Hémond, dûment autorisée par résolution  
Saints-Martyrs-Canadiens / M. Charles Duguay, dûment autorisé par résolution

Est/sont absents à cette séance :

Notre-Dame-de-Ham / M. Roberto Clavet  
Saint-Louis-de-Blandford / Mme Élisabeth Hamel  
Saint-Norbert-d'Arthabaska / M. Marcel Bélanger  
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson  
Saints-Martyrs-Canadiens / M. Michel Lequin

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier  
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Au moins un tiers des membres étant présents et représentant la moitié des voix, le préfet déclare la présente séance dûment convoquée et légalement tenue.

Le préfet, M. Mathieu Allard, maire de la Ville de Daveluyville, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-03-3909**

**PRIORISATION DU RÉGIME DE DROITS D'EXPLOITATION MINIERS SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RÉGIONAL - DÉNONCIATION**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les Mines* (chapitre M-13.1) a fait l'objet de modifications importantes en 2023-2024 visant à renforcer le rôle des MRC et de l'acceptabilité sociale par l'insertion de mécanisme comme le périmètre urbain et les territoires incompatibles avec l'activité minière;

**ATTENDU QUE** malgré ces modifications, le régime actuel donne une préséance importante aux droits miniers déjà existants sur les capacités de la MRC en aménagement du territoire;

**ATTENDU QUE** de droits d'exploration sont présents et actifs sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, dont notamment dans une aire visée par un projet d'aire protégée;

**ATTENDU QUE** ce régime de droits miniers permet de maintenir par droits acquis certains droits miniers sous certaines conditions dont l'obligation d'exploration et que certains détenteurs de ces droits d'exploration se sont manifestés dans une partie de la MRC pour procéder à des manoeuvres exploratoires;

**ATTENDU QUE** les élus des municipalités locales ont reçu d'importantes réserves de la part des citoyens concernés;

**ATTENDU QUE** cet enjeu vise l'ensemble du territoire organisé du Québec;

Sur une proposition de M. Lionel Fréchette, appuyée unanimement, il est résolu :

**QUE** ce Conseil reconnaisse l'effet positif des récentes modifications de la *Loi sur les mines* est bénéfique sur les pouvoirs en matière d'aménagement tout en dénonçant la priorisation de l'exploitation minière sur l'exercice de la compétence en aménagement des MRC;


**QUE** ce Conseil exprime à l'Assemblée nationale du Québec les préoccupations des résidents de zones visées par les droits d'exploration miniers;

**QUE** ce Conseil demande à l'Assemblée nation du Québec de reconsidérer la priorisation des activités minières sur les pouvoirs en aménagement des MRC et les pouvoirs en urbanisme des municipalités locales;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Jean-François Simard, au premier ministre du Québec M. François Legault et aux députés d'Arthabaska-l'Érable, M. Alex Boissonneault, de Drummond-Bois-Francis, M. Sébastien Schneeberger et de Nicolet-Yamaska, M. Donald Martel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska ce 1 avril 2026.



Frédérick Michaud  
Directeur général

150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9  
T 819 752-2444 W [www.mrcarthabaska.ca](http://www.mrcarthabaska.ca)